



DISTRICT DE FOOTBALL
DE HAUTE SAONE

REGLEMENTATION LA PENALISATION DES EQUIPES NON FAIR-PLAY
SUR RENCONTRES DE CHAMPIONNAT FOOTBALL A 11
(SENIORS G – U18G – U15G)

1 - Chaque équipe dont un joueur ou dirigeant sera suspendu par une des commissions du district (Commission de Discipline et/ou la Commission des Statuts et Règlements ou Commission d'appel) ou dont un joueur a reçu un carton blanc se verra affecter des pénalités selon un barème.

2 - Ce barème prendra en compte le nombre de matches de suspension ou l'équivalent en nombre de matches de la suspension en durée (hors suspension pour cumul de 3 cartons jaunes).

Il prendra en compte les cartons blancs reçus par les joueurs de cette équipe.

Ce barème sera différent si le championnat se déroule sur la saison ou par phase de demi-saison.

3 - Le cumul des points sera effectué, par équipe, et une sanction se traduisant en perte de points au classement sera appliquée (art. 200).

4 - Suspension en nombre de matches : 1 pénalité par match (match automatique compris).

Suspension à temps : 3 pénalités par mois

Carton blanc : 1 pénalité par carton blanc

5 – Barème championnat organisé sur la saison :

Equipe totalisant :

- de 8 à 15 pénalités : moins 1 point au classement.
- de 16 à 23 pénalités : moins 2 points au classement.
- de 24 à 31 pénalités : moins 3 points au classement,
- de 32 à 40 pénalités : moins 4 points au classement,
- de 41 à 50 pénalités : moins 6 points au classement.
- de 51 à 70 pénalités : moins 8 points au classement.
- de 71 à 99 pénalités : moins 15 points au classement.
- à partir de 100 pénalités : moins 20 points au classement.

Barème championnat organisé par phase (automne / printemps) :

Equipe totalisant :

- de 4 à 7 pénalités : moins 1 point au classement.
- de 8 à 11 pénalités : moins 2 points au classement.
- de 12 à 15 pénalités : moins 3 points au classement,
- de 16 à 20 pénalités : moins 4 points au classement,
- de 21 à 25 pénalités : moins 6 points au classement.
- de 26 à 35 pénalités : moins 8 points au classement.
- de 36 à 49 pénalités : moins 15 points au classement.
- à partir de 50 pénalités : moins 20 points au classement.

Modifications majeures à retenir :

- Périmètre élargi aux U18G et U15G sur championnat à 11.
- Ajout de pénalité pour le joueur qui est exclu (carton rouge) suite à 2 avertissements (carton jaune) dans le même match.
- Prise en compte des cartons blancs dans les pénalités.
- Barème adapté au nombre de matchs de championnats à disputer :
 - Retrait de points par tranche de 8 pénalités si championnat organisé sur la saison complète
 - Retrait de points par tranche de 4 pénalités si championnat organisé en deux phases

Règlement validé par le Comité Directeur en date du 18 août 2025

Application à compter de la saison 2025/26.

5 RUE LOUIS PAQUET – BP 50325 – 70006 VESOUL CEDEX
03.84.76.30.18 – secretariat@haute-saone.fff.fr